

Des pensions bien ajustées

Dans ses propositions de réforme des pensions, la fondation Idea propose un ajustement de la partie proportionnelle et de la partie forfaitaire.

Ce «mouvement de balancier», comme le dit Muriel Bouchet, économiste à la fondation et auteur de *L'Idée du mois* n° 21 sur le sujet, ne pénalisera pas les petites pensions mais touchera les plus élevées sur plusieurs décennies.

De notre journaliste
Aude For estier

Il y a quelques semaines, la fondation Idea, le think tank de la Chambre de commerce, s'est penchée une fois de plus sur le sujet des pensions. Dans *L'Idée du mois* n° 19, la question était de savoir quelles pourraient être les réformes futures à engager pour rendre le système de retraite plus performant. Car, dans cette matière, le pays est confronté à de grands défis comme le vieillissement de la population et le passage à la pension des baby-boomers et des travailleurs frontaliers et étrangers, pour ne citer qu'eux.

Cette fois, dans *L'Idée du mois* n° 21, Muriel Bouchet, économiste à la fondation, expose des propositions concrètes de réformes des régimes de pension. Un projet presque clés en main. Ici, «on parle de mesures à prendre pour que les dépenses de pension ne dérapent pas par rapport au PIB», indique-t-elle. Car, sans réforme, les dépenses de pension ne pourront être contenues de manière durable, sauf si la croissance économique atteint ou dépasse les 5 % par an. Une telle progression n'est pas possible, elle signifie surtout que le PIB, hors inflation, devrait quadrupler tous les trente ans...

➤ Une réforme pour tout le monde

Les mesures proposées par Idea font en sorte que le système de pension devienne soutenable avec une croissance du PIB de 3 % par an. Ce pourcentage n'a pas été choisi au hasard, puisqu'il s'agit d'un taux correspondant approximativement à la moyenne observée depuis l'an



Photo : archives editpress/didier ay le cadre

Sans réforme, les dépenses de pension ne pourront pas être contenues de manière durable, selon la fondation Idea.

2000, mais aussi un taux de croissance potentiel estimé par certains économistes. La principale mesure proposée par le laboratoire d'idées porte le doux nom de «Plan 50+1». En résumé, «on diminue la partie proportionnelle» (les revenus de la carrière cumulés multipliés par un coefficient donné) et «on augmente la partie forfaitaire» (montant actuel de 490,20 euros par mois pour une personne ayant effectué une carrière de 40 ans. Cette somme diminue en fonction du nombre d'années travaillées). Il faut ajouter à cela l'allocation de fin d'année, qui est de 779,52 par an depuis la dernière adaptation du mois d'août. Ce «mouvement de balancier» étant

effectué sur «plusieurs décennies», assure Muriel Bouchet. En fait, il s'agit juste d'une reprise de la loi de décembre 2012 sur les pensions avec un ajustement par rapport à celle-ci.

L'économiste d'Idea certifie que cette réforme serait sociale car une personne percevant une pension minimale (1 824 euros depuis le 1^{er} août) sera «préservée». Les pensions plus élevées, en revanche, seront touchées. La réforme s'appliquerait à l'ensemble des pensionnés du public et du privé. Pour l'auteur du texte, il ne s'agit en aucun cas d'une «attaque brutale» contre les acquis de pensions actuels. Ce «Plan 50+1» ne modifie pas non plus l'âge

légal de départ en pension. Actuellement, il est de 65 ans. Une réforme de ce genre constituerait «un réel apport en termes d'équité intergénérationnelle» parce qu'elle éviterait un problème de financement dans les années à venir.

191 193

LE CHIFFRE

C'était le nombre de personnes bénéficiaires de l'assurance pension en 2016, selon le Statoc.